

Avenir de la France à Grenoble : une photographie bien préoccupante !



La photographie ci-dessus est bien préoccupante. Elle montre, réunies derrière une banderole portant la mention « Adam et Fatih, plus jamais ça », les familles des deux jeunes délinquants de la cité Paul Mistral de Grenoble, morts dans un accident avec un bus alors qu'ils fuyaient, à plein gaz, sur un scooter volé, un contrôle de police.

Cette photographie nous enseigne deux choses essentielles :

1- Tout d'abord, il s'agit majoritairement de personnes arabo-musulmanes et donc issues de l'immigration, qui marchent en tête d'un cortège de 2 000 personnes environ, provenant certainement pour la plupart du quartier Paul Mistral de Grenoble où se sont, essentiellement, déroulées pendant plusieurs jours de véritables scènes de guérilla urbaine avec plusieurs tentatives de prises d'assaut d'une caserne de CRS,

des incendies criminels de bâtiments et de dizaines de véhicules.

2- Ensuite, elles proclament : « **Plus jamais ça** ».

Que veulent-elles dire par-là ? Que plus jamais leurs enfants et leurs amis de leur quartier ne doivent attaquer la police et mettre le feu au quartier et à d'autres secteurs de Grenoble ou plutôt **que la police ne doit plus jamais se mettre en chasse de leurs enfants quand bien même ceux-ci commettraient des délits en violation de la loi de notre pays.**

C'est en effet le discours qu'ont tenu les père et oncle ainsi que les habitants de ce quartier en expliquant que leur délit ne valait pas une arrestation au risque de les mettre en danger...

Faut-il rappeler que ces deux jeunes avaient été signalés sur un puissant scooter volé sans plaque remontant le Cours Jean-Jaurès tout en dégradant des véhicules stationnés avant de rejoindre le quartier Mistral puis d'en ressortir, toujours sur ce scooter volé et sans plaque, avant d'être pris en chasse par la police qui essayait de les arrêter ?

Faut-il rappeler qu'une semaine auparavant, une centaine de jeunes de ce même quartier Paul Mistral avait attaqué les policiers qui avaient osé arrêter un individu détenteur de drogue puis s'en étaient pris ensuite aux pompiers appelés pour éteindre, déjà, d'autres incendies que ces jeunes avaient allumés ?

Mais comment est-il possible qu'en France, une puissance de vieille civilisation occidentale, on puisse, chose jamais vue auparavant, s'attaquer ainsi à des pompiers dont la mission est justement d'éteindre les incendies et de porter secours aux malades et blessés ? Il y a là une grave et préoccupante dérive, décadence que nous ne connaissons pas, à ma connaissance, avant la dernière décennie du XX^e siècle !

Faut-il rappeler qu'en l'occurrence, ici à Grenoble, mais aussi dans de nombreuses autres villes de France, ces plus ou moins jeunes et d'autres adultes estiment qu'ils sont chez eux dans ces quartiers, sous-entendu que l'uniforme de la police et des pompiers n'ont rien à y faire et surtout pas à y faire respecter la loi et la règle françaises ?

Une ultime question se pose alors. Pourquoi n'a-t-on pas encore entendu les autorités nationales comme le ministre de l'Intérieur se prononcer avec force pour demander que cessent immédiatement ces violences et destructions inadmissibles comme il l'a tant de fois fait lors des manifestations des Gilets jaunes ?

Une ultime remarque également sur la dangereuse fracture morale, politique, culturelle et donc sociétale que suscitent, au cœur de notre pays, ces populations, immigrées de plus ou moins fraîche date, ainsi que leurs enfants, et dont certains éléments affichent ouvertement ou dissimulent en eux, **un désir de revanche, de vengeance contre la France.**

Ci-après, un exemple de cette fracture entre des référentiels culturels différents voire antagonistes. Au préfet de l'Isère, qui annonçait dans une lettre datée du 15 janvier 2019 (c'est pas vieux) vouloir fermer une grande mosquée de Grenoble où un imam tenait depuis 2014 (pourquoi l'État a-t-il attendu si longtemps ?) des propos de nature à provoquer la violence, la haine, ou la discrimination contre les fidèles des autres cultes et pouvant constituer le terreau d'actions terroristes, le président de l'association musulmane dauphinoise, destinataire de cette lettre, répondait par l'intermédiaire du Dauphiné-Libéré du 28 janvier 2019 : « Pour nous, tant que l'imam ne s'écarte pas des écrits du Coran, il n'y a pas de problème ». Article ci-joint.

GRENOBLE (38)

Le préfet fermerait les lieux six mois pour "idéologie islamiste radicale"

La mosquée Al-Kawthar pourrait fermer par arrêté préfectoral

Située rue des Trembles à Grenoble, la salle de prière appelée mosquée Al-Kawthar, qui compte environ 400 fidèles réguliers, pourrait fermer ses portes durant six mois pour "idéologie islamiste radicale". Une éventuelle fermeture administrative décidée par le préfet de l'Isère.

Dans une lettre datée du 15 janvier 2019 envoyée au président de l'Association musulmane dauphinoise (AMD), qui gère le lieu de culte, le préfet a décliné les différentes raisons qui ont motivé sa décision, pointant en premier lieu les prêches radicaux de l'imam principal. Ainsi que le prévoit la loi, à compter de la date du courrier, le préfet a donné sept jours à l'association pour apporter des éléments permettant de se défendre contre la fermeture.

« Il ne faut pas interpréter les propos hors de leur contexte »

Le courrier reprend des passages incriminés, en précisant à chaque fois la date du prêché. Ainsi, le 6 mars 2014, l'imam aurait légitimé le djihad armé en déclarant : « C'est la mort en djihad qui mieux que la vie et que tout ce qu'elle octroie en amusements [...] Ce qui permet d'accéder au paradis sont l'islam, la hijra et le djihad ». Ce même imam aurait tenu des propos "de nature à provoquer à la violence, à la haine ou à la discrimination contre les fidèles des autres cultes et peuvent constituer le terreau d'actions terroristes".



La mosquée Al-Kawthar est située rue des Trembles à Grenoble. Le D.G.S.B.

À travers ses prêches, celui qui dirige la prière aurait à plusieurs reprises véhiculé des propos contraires aux valeurs républicaines.

Plus loin dans le courrier, on peut lire que "la mosquée est fréquentée par des individus radicalisés, adeptes du djihad armé. Plusieurs de ces individus ont rejoint la zone syro-irakienne en 2013 et 2014, alors que d'autres, qui la fréquentent encore en 2018, sont velleitaires pour le djihad en Syrie. L'un d'eux a été condamné par le tribunal de grande instance de Grenoble en août 2016 à une peine de 18

mois d'emprisonnement pour apologie du terrorisme..."

Sur place, rue des Trembles, la nouvelle a fait l'effet d'une douche froide. Mohamed Bouchakour, président de l'AMD, attend de connaître la décision définitive du préfet avant de se prononcer plus longuement. « Je me suis rendu en préfecture pour défendre la mosquée. Évidemment que cette éventuelle fermeture m'inquiète, nous accueillons tous les jours une centaine de personnes, dont beaucoup de personnes âgées, il n'y a pas de place dans les autres salles de prière. Maintenant si le préfet décide

de fermer, nous fermerons, que voulez-vous que je fasse d'autre? Ce qui est sûr c'est que depuis le courrier, l'imam en question ne prêché plus à la mosquée. Tout est transparent, les prêches sont filmés. Il ne faut pas interpréter les propos hors du contexte, cela ne veut plus rien dire, c'est comme si on s'arrêtait à la moitié d'une phrase. Pour nous, tant que l'imam ne s'écarte pas des écrits du Coran, il n'y a pas de problème. C'est aussi aux gens de chercher à comprendre ce que veut dire le texte sacré ».

Quant à l'image d'une mosquée salafiste fréquentée par

L'INFO EN +

CE QUE DIT LA LOI

Cette fermeture pourrait survenir sur le fondement de l'article L.227-1 du code de la sécurité intérieure qui prévoit que « aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme, le représentant de l'Etat dans le département ou à Paris, le préfet de police peut prononcer la fermeture des lieux de culte dans lesquels les propos qui sont tenus, les idées ou théories qui sont diffusées ou les activités qui se déroulent provoquent à la violence, à la haine ou à la discrimination, provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes ».

des personnes adeptes du djihad, le président affirme qu'il ne peut pas contrôler tout le monde à l'entrée. « C'était il y a quatre ans, depuis, nous avons fait partir les personnes aux mauvaises intentions ».

Les sept jours de délai accordés par la loi sont maintenant passés, le préfet devrait donner sa décision très prochainement. En attendant, les services de la préfecture ne souhaitent pas s'exprimer.

Contacté, le conseil des imams de l'Isère se refuse, pour le moment, à tout commentaire.

Saléra BENARBA

Le problème est pourtant bien là, dans cette référence au Coran ; puisque celui-ci appelle, notamment dans les versets 29 et 30 de la sourate 9 à faire la guerre aux gens du Livre, sous-entendu les juifs et les chrétiens.

Le Coran qui est, rappelons-le, la source première et sacrée de toute loi légitime pour aux yeux des musulmans, dont un grand nombre considère logiquement en ce qui les concerne, que la charia, la loi musulmane, est supérieure en légitimité à la loi française.

On a alors à notre disposition une partie de l'explication du comportement séparatiste et déstabilisateur de certaines de ces populations musulmanes, surtout quand elles sont en plus

encadrées et financées par des organisations islamistes étrangères ou des États étrangers.

L'actualité de la recrudescence de tension militaire entre l'Inde et le Pakistan au sujet du territoire disputé du Cachemire depuis 1947, devrait nous inciter à consulter nos livres d'Histoire sur l'origine et la motivation des musulmans, minoritaires au sein de l'empire finissant des Indes, qui préférèrent la guerre et la partition en 1947, plutôt que de vivre sous la houlette et la loi impie des Hindous.

Marcel GIRARDIN

Conseiller municipal